



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2018 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, Adjoint, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme WALTER, M. PILORGET, M. EPRY, M. PREVIDI, M. NOVEL, Mme PRADE

Représentés : M. REPAIRE, pouvoir à M. ANDREETTI, M. GRISON-JAILLET, pouvoir à Mme EVERAERT, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme YOUNSI, pouvoir à M. CHOLLEY, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. PILORGET, M. SAUNIER, pouvoir à Mme CARNERO, Mme CARRIE, pouvoir à M. MERCIER

Absents et excusés : Mme MORET-MIGUET, M. LOGA, M. BUATOIS

Secrétaire : Mme EYMARD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 sans observation

Monsieur le maire rend compte des décisions portant sur :

- la conclusion d'un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique relatif au panneau d'affichage du gymnase des ERABLES avec la société BODET pour un montant annuel de 420 € TTC,
- la conclusion d'un contrat de maintenance pour deux panneaux lumineux situés 45 rue Emile BOUTON et 4 avenue des Gardes Messiers avec la société LUMIPLAN pour un montant annuel de 1 176 € TTC,
- la conclusion de l'avenant n°1 (afin de tenir compte de certaines modifications administratives) à la convention relative aux missions de service de médecine préventive pour le personnel de la commune de Villemeisson-sur-Orge avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France,
- la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des locations de salles appartenant à la commune : les droits des emplacements pour les manifestations culturelles ont été ajoutés notamment pour encaisser les droits de place du marché de Noël,

- la conclusion d'un contrat d'entretien pour le groupe froid de la préparation froide de la cantine BOUTON avec la société GCA (contrat de 3 ans gratuit compris dans le prix de la fourniture et pose du groupe froid),
- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « LEGENDES » le 5 octobre 2018 au Ludion avec la société « Sur Mesure Spectacles » pour un montant de 3 195 € TTC,
- la conclusion d'un avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

ADMINISTRATION GENERALE

APPROUVE à la majorité (1 contre : M. Novel), le règlement de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés de Cœur d'Essonne Agglomération.

DECIDE à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD (*incendie, accidents et risques divers*) pour la période 2020-2023. Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis du Conseil Municipal sur le schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de l'Essonne :

à la majorité (4 contre : M. ANTONI, Mme ANTONI, Mme PRADE et M. NOVEL):

- **DEMANDE** que l'aire d'accueil de l'AIRIAL ouverte en 1999, à Brétigny sur orge et dont la capacité a été portée à 60 places de 2007 à 2015 apparaisse dans le schéma au même titre que d'autres aires actuellement fermées, en page 5 du projet de schéma et en pages 7, 10 et 14 de son annexe 1,

- **AFFIRME** sa volonté de ré-ouvrir l'Airial comme un équipement destiné à l'accueil des gens du voyage dans son périmètre actuel,

- **AFFIRME** sa volonté de développer avec les communes-membres volontaires des terrains familiaux locatifs, notamment sur l'emprise UG du PLU de Villemoisson-sur-Orge prévue à cet effet.

- **APPROUVE** la mise en place d'une coordination départementale pour la gestion des aires de grands et de moyens passages, ainsi que la recherche d'une harmonisation de la tarification des aires d'accueil, telle que proposées dans le projet de schéma,

- **DEMANDE** aux services de l'Etat d'assumer la responsabilité de la localisation d'une aire de grand passage, en recherchant un site adapté sur du foncier dont l'Etat est propriétaire, en concertation avec la commune d'accueil,

- **CONSIDERE** que le type d'équipement à géométrie variable sur une même localisation, tel que préconisé dans le nouveau schéma, entraînerait des risques en matière de cohabitation entre les groupes familiaux et rendrait plus complexe la gestion quotidienne tout au long de l'année,

- **DEMANDE** que les dépenses de fonctionnement supportées par les collectivités pour la gestion des équipements créés pour l'accueil des gens du voyage soient déduites de l'assiette financière de la contractualisation instaurée par la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018,

- **DEMANDE** que l'Etat prenne des engagements formalisés concernant l'exécution des décisions de justice en matière d'expulsion.

EMET à la majorité (2 contre : M. NOVEL et Mme PRADE), un avis favorable sur le rapport de mutualisation des services entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres.

FINANCES

DECIDE à l'unanimité, d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables pour un montant total de 4 312,18 €.

PERSONNEL

FIXE à l'unanimité, l'attribution des véhicules communaux comme suit : un véhicule de fonction est attribué au directeur général des services et un véhicule de service est attribué au responsable du service technique et au responsable du service entretien et de la restauration. L'usage privatif est interdit.

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Voirie et tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

SCOLAIRE – JEUNESSE

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention à passer avec l'Education Nationale concernant les interventions de la directrice du conservatoire au sein des écoles primaires, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention cadre avec l'Education Nationale.

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention à passer avec la PEP 91 pour le séjour en classe d'environnement de deux classes du groupe scolaire Les Erables, du 8 au 12 avril 2019, à PERROS GUIREC pour un montant de 20 041,39 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » à intervenir entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la structure ALSH Club Ados, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention à intervenir entre la ville et l'Association Gymnastique Volontaire de Villemoisson pour la mise en place de séances de gymnastique douce à destination des élèves pendant l'accueil périscolaire du

temps de midi sur l'année scolaire 2018-2019 pour un montant de 2 531 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

URBANISME

APPROUVE à la majorité (1 contre : M. NOVEL), les termes du protocole opérationnel et de la charte de relogement à conclure avec ICF Habitat La Sablière pour la réalisation de logements sociaux et autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole et ladite charte de relogement ainsi que tous documents s'y rapportant.

CONSTATE à la majorité (1 contre : M. NOVEL), la désaffectation de la parcelle cadastrée AC 52 sise 19 rue Marcel Girard (ex-mairie), en tant qu'elle n'est plus utilisée pour le service public et prononce le déclassement du domaine public la parcelle cadastrée AC 52 sise 19 rue Marcel Girard et de l'intégrer au domaine privé communal.

DIT à la majorité (1 contre : M. NOVEL), que la cession de la parcelle sise 19 rue Marcel Girard cadastrée AC 52 (ex-CTM) se fera au profit de la société ICF Habitat à l'euro symbolique pour construire des logements sociaux et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame LE BLANC, Maire-Adjoint chargé de

l'urbanisme à signer l'acte authentique de vente.

DIT à la majorité (1 contre : M. NOVEL), de prescrire la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en application de l'article L.123-41 et suivants du code de l'urbanisme et indique que le projet modifié sera transmis pour notification aux personnes publiques associées et autorise Monsieur le Maire pour engager la procédure en vue de l'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU.

Cette modification vise à :

- augmenter la constructibilité des zones UC et UI, en modifiant les règles d'implantation et de hauteur des constructions ainsi que celles régissant le stationnement et les espaces libres, en autorisant les extensions à une seule limite séparative latérale et en fond de parcelles
- modifier dans certaines zones, les règles concernant l'implantation des piscines, des annexes aux constructions, la hauteur des clôtures en limite séparative (inférieure à 1,80 m), ainsi que celles relatives aux accès,
- intégrer une section de parcelle de la zone UH.A1 en zone N.

L'essentiel de la séance

- Position de la commune sur le schéma directeur d'accueil des gens du voyage
- Accord avec ICF Habitat la Sablière pour la construction de logements sociaux
- Modification n°3 du PLU

A retenir

- Prochain Conseil municipal : **jeudi 22 novembre 2018**